



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	ACIDE NITRIQUE $26.5 \leq X < 65\%$
Référence :	2032 - 2030 - 2042 - 2045 - 2041 - 2035 - 2033- 2057 - 2040- 2063 - 2034 - P031
N° CAS :	7697-37-2
N° REACH :	01-2119487297-23
N° index :	007-004-00-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :	Fabrication, Intermédiaire. Formulation, Distribution, Engrais. Produits de lavage et de nettoyage. Traitement de surface. Réactif de laboratoire. Adjuvant de fabrication. Agents de régulation du pH. Echangeur d'ions.
----------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Ets Beauseigneur 6 rue André Viellard 90140 Froidefontaine
Téléphone :	+33 (0)3 84 36 41 36
Fax :	+33 (0)3 84 36 41 30
Adresse e-mail :	qualite@beauseigneur.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro :	+33 (0)1 45 42 59 59 - Centre Orfila France (disponible 7j/7 et 24h/24)
----------	---

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) N° 1272/2008.

Corrosion / irritation cutanée 1A, H314

Matières corrosives pour les métaux 1, H290

Toxicité aiguë catégorie 3, H331

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes :	
Mention d'avertissement :	DANGER
Mentions de danger :	H290 - Peut être corrosif pour les métaux H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H331 - Toxique par inhalation EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence :	P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

	P264 – Se laver à l'eau et au savon soigneusement après manipulation P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
--	--

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Informations écologiques et toxicologiques : Ce mélange ne contient pas de composant considéré comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule :	HNO ₃
N° CAS :	7697-37-2
N° REACH :	01-2119487297-23
N° index :	007-004-00-1

Composants dangereux Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classification
Acide nitrique	26.5 ≤ X < 65%	N° CAS : 7697-37-2 N°CE : 231-714-2 REACH : 01-2119487297-23	Skin Corr. 1A, H314 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox 3 ; H331

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :	Eloigner du lieu d'exposition. Un examen médical immédiat est requis. Le secouriste doit se protéger.
En cas d'inhalation :	Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Le bouche-à-bouche peut être dangereux. Si possible, donner de l'oxygène.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Demander immédiatement conseil à un médecin. Les symptômes peuvent être retardés. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.
En cas de contact avec la peau :	Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
En cas d'ingestion :	Ne PAS faire vomir. Ne rien donner à boire. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent être l'irritation des voies respiratoires, douleur, difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent être retardés. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Les symptômes néfastes peuvent être douleur ou irritation, formation d'ampoule.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes néfastes peuvent être douleur, larmoiement, rougeur.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Les symptômes néfastes peuvent être douleurs stomacales, irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Risque d'œdème pulmonaire retardé. Les symptômes peuvent être différés. La personne exposée doit rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction inappropriés : mousse, poudre sèche, ne pas étouffer avec de la vapeur ou du sable.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Peut exploser en cas de contact avec un agent réducteur puissant.
Réagit avec les métaux habituels en libérant de l'hydrogène.
Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers (combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire autonome).

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
Utiliser de l'eau en jet diffusé pour disperser les vapeurs.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs.
Évitez tout contact avec le produit.
Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée, contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Rabattre les vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement et les égouts.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans des cours d'eau ou la canalisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées vermiculite) .et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

Diluer avec une grande quantité d'eau.
Neutraliser avec les produits suivants: carbonate de soude, hydroxyde de calcium.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protections sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
N'ajouter que des petites quantités d'acides et de bases à l'eau, jamais le contraire.
Toujours brasser.
Les dilutions ou neutralisations sont très fortement exothermiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut exploser en cas de contact avec un agent réducteur puissant. Réagit avec les métaux habituels en libérant de l'hydrogène.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas porter de lentilles de contact.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/ conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart de toute source de chaleur, d'ignition et à l'abri du rayonnement solaire direct. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides.

Matériel d'emballage

Matière appropriée : acier inoxydable
Exemples : PVC, PTFE, verre.

Matériaux inappropriés : Métaux acier au carbone polypropylène.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
acide nitrique	VLCT (VLE)	1 ppm 2,6 mg/m ³	FR VLE
acide nitrique	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	2006/15/EC

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur
acide nitrique	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Aigu	2,60 mg/m ³
		Inhalation	Effets locaux	Long terme	2,60 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	1,30 mg/m ³
		Inhalation	Effets locaux	Aigu	1,30 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection et si nécessaire un écran-facial.

Protection respiratoire

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de formation de poussière ou d'aérosol.

Exposition de courte durée: Masque adéquat (EN 149, EN 14387 ou EN 1827).

Type de Filtre recommandé: Type B, Type E.

Exposition de longue durée: Masque complet (p. ex. EN 143, EN 14387 ou EN 12083).

Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133).

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : 300 min

Matériel : Caoutchouc fluoré

Délai de rupture : > 480 min

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Vêtement de protection résistant aux produits chimiques, bottes anti-acides.

Mesures de protection

S'assurer de la proximité des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans des cours d'eau ou la canalisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect :	Liquide jaunâtre.
b) Odeur :	Acre, Suffocant.
c) Seuil olfactif :	0,29 ppm.
d) pH :	1.0.
e) Point de fusion/point de congélation :	Fusion : -18,5 °C, (101,3 kPa), concentration 55 %. Congélation : données non disponibles.
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	118 °C, (1 013 hPa), concentration 55 %.
g) Point d'éclair :	Données non disponibles.
h) Taux d'évaporation :	Données non disponibles.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable. Ce produit n'est pas inflammable.
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non applicable : liquide aqueux.
k) Pression de vapeur :	9,5 hPa (20 °C), concentration 55 %.
l) Densité de vapeur :	Non applicable.
m) Densité relative :	Données non disponibles.
n) Solubilité(s) :	Hydrosolubilité : complètement miscible.
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Non applicable (produit minéral).
p) Température d'auto-inflammabilité :	Données non disponibles.
q) Température de décomposition :	83 °C (HNO ₃ 100%).
r) Viscosité :	0,75 mPa.s (25 °C), HNO ₃ 100%.
s) Propriétés explosives :	Non explosif.
t) Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Densité à 20°C : 1,340 g/cm³ (20 °C), concentration 55 %.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.
Par contact avec un éclairage ou une matière organique, peut décomposer en oxydes d'azote.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses :

Peut réagir violemment avec: Agents réducteurs, Des bases fortes, Chlorure, Poudres métalliques.

Réagit avec les métaux habituels en libérant de l'hydrogène.

Réaction exothermique avec l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment avec : des matières combustibles, matières inflammables, matières organiques, bases, agents réducteurs, poudre métalliques, alcools, chlorates, cuivre, acide chromique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou décomposition thermique libère de l'oxyde d'azote (Nox).

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de dangers telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Etude scientifiquement injustifiée (corrosif)

Toxicité aiguë par inhalation

Toxique par inhalation

CL50 - 4 h (vapeur) > 2,65 mg/l - Rat , mâle

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate de sodium

Remarques: Références croisées

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate de potassium

Remarques: Références croisées

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vivo

Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Aucune directive n'a été appliquée
Résultat: négatif
Substance d'essai: Nitrate de sodium
Remarques: Références croisées

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 1 500 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: 1 500 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Remarques: Références croisées

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 500 mg/kg p.c./jour
Térogénicité: NOAEL: 1 500 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Remarques: Références croisées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants: acide nitrique

Espèce: Rat
NOAEL: 1500 mg/kg/day
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Substance d'essai: Nitrate de potassium
Remarques: Références croisées

Espèce: Rat
NOAEC: > 2,15 ppm
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE Ligne directrice 413
Substance d'essai: Dioxyde d'azote
Remarques: Références croisées

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Composant : acide nitrique.
L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. Les symptômes peuvent être retardés.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composants: acide nitrique

Toxicité pour les poissons

pH létale médiane (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,5
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Aucune directive n'a été appliquée
Remarques: Eau douce

pH létale médiane (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): env. 3,7
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Aucune directive n'a été appliquée
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

pH létale médiane (*Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)): 4,4 - 4,7
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: US EPA Directrice
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues

NOEC (l'algue): 6,75 mmol/l
Durée d'exposition: 10 jr
Type de Test: Inhibition de la croissance
Substance d'essai: Nitrate de potassium
Remarques: Eau de mer Références croisées

Toxicité pour les bactéries

CE50 : > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées
Substance d'essai: Nitrate de sodium
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Références croisées

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 268 mg nitrate/l
Durée d'exposition: 30 jr
Substance d'essai: Nitrate de sodium
Remarques: Références croisées

NOEC: 157 mg nitrate/l
Durée d'exposition: 32 jr
Espèce: tête de boule (*Pimephales promelas*)
Substance d'essai: Nitrate de sodium
Remarques: Références croisées

Évaluation Eco-toxicologique / Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Effets toxiques causés par le pH.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composants: acide nitrique
Biodégradabilité

(Inorganique)
Impact sur le Traitement des Eaux Usées : Non pertinent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composants: acide nitrique
Bioaccumulation
Ne s'accumule pas dans les organismes (inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,21 (concentration 70%).

12.4. Mobilité dans le sol

Composants: acide nitrique.
Mobilité

Milieu : Eau
Complètement soluble.

Milieu : Sol
On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

|| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement de la Commission (EU) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

|| 12.7. Autres effets néfastes

Eviter que le produit n'atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.

13. Mesures relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Interdiction

- Ne PAS rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées (le pH doit être compris entre 6 et 9).
- Neutraliser les produits : carbonate de soude, hydroxyde de calcium.
- Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Mesures pour la prévention ou la récupération des déchets

- Ne PAS éliminer les emballages sans neutralisation préalable.
Code européen des déchets : 06 01 05* acide nitrique et acide nitreux.

14. Informations relatives au transport

|| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN2031

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ACIDE NITRIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger : 8.

14.4. Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : II

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : II

EmS Code : F-A, S-B

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

|| 14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Type de bateau : 2

Catégorie de pollution : Y

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance.

16. Autres informations

Mention(s) de Danger :

- H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H331 : Toxique par inhalation.

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations :

- ADR** : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID** : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG** : International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA** : International Air Transport Association
- IATA-DGR** : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO** : International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI** : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS** : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS** : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS** : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50** : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H331 Toxique par inhalation
- EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.